
Conclusions des travaux du groupe Biodiversité

par Alain BAILLY

Animateur du groupe de travail

Tout d'abord, pourquoi un groupe de travail traitant lors de ces rencontres de la *Biodiversité* ?

Depuis 1992 et le Sommet de la Terre à Rio de Janeiro, la Forêt s'est hissée au rang de bien commun de l'humanité, au même titre que l'eau, les océans, ...

Qu'est ce que cela peut signifier ?

Cela signifie pratiquement que tout le monde a un droit de regard sur ce qui se passe en forêt, tout citoyen peut et doit exprimer une opinion sur sa gestion, sa conservation, ...

Ainsi le gestionnaire de l'espace forestier, quel qu'il soit, est obligé de tenir compte de ce nouvel état de fait, et donc, encore plus qu'il ne le faisait, de concilier toutes les attentes exprimées et non exprimées mais ressenties à propos de cet espace naturel. Il n'a plus le «quitus» de bonne gestion.

A cet égard il est assez symptomatique de voir, comme nous l'a précédemment indiqué M. VAUZELLE, que les maires étaient concernés par cette notion de biodiversité au point de ce réunir au niveau international pour en débattre.

Le thème générique de «Foresterannée 96» était, je le rappelle, «Une forêt méditerranéenne de notre temps», et dans ce cadre il était impératif, tellement les gens se sentent concernés, d'aborder le thème Biodiversité.

La première question que nous nous sommes posée concernait la définition de la Biodiversité, facile au niveau du concept mais sûrement plus floue en terme de contenu.

Tout d'abord, la biodiversité, contrairement à une notion très répandue, ne correspond pas à un concept scientifique. M. LEPART nous a ainsi montré que le mot «biodiversité» apparaît en 1988 et que depuis cette date, dans les titres de références bibliographiques, le mot n'était jamais utilisé, sauf à l'évocation des politiques de recherche forestière.

La Biodiversité est donc un concept politique, un concept qui intéresse la société tout entière.

Par contre il faut tout de suite préciser que ce concept politique ouvre un champ de recherche scientifique gigantesque concernant la diversité du vivant, le fonctionnement des écosystèmes, les interactions, ...

En effet, derrière cette notion politique, il n'existe sûrement pas un contenu unique. La diversité concernera les espèces végétales et animales, les milieux, la structure génétique des espèces, la structure des écosystèmes, leur fonctionnement, ...

Nous avons abordé ces différents contenus par le biais d'exposés scientifiques présentant chacun une vision originale du concept de biodiversité.

Il ressort que la vision d'une biodiversité optimale est bien différente pour un entomologiste, un botaniste, un spécialiste de l'avifaune, un spécialiste des mammifères... ce qui nous a permis de préciser l'étendu du champ d'investigation scientifique présent derrière le concept de Biodiversité.

Parallèlement, l'autre contenu du concept de Biodiversité est celle dont nous a parlé M. VAUZELLE lors de son intervention. C'est la diversité des paysages, la diversité concernant l'accueil...

La demande sociale de diversité, que les gens assimilent au terme «Biodiversité» est de plus en plus forte et nous nous apercevons que le public, de plus en plus urbain, veut de moins en moins d'uniformité dans ce qu'il voit, dans ce qu'il ressent... de la nature.

Différents exemples sont venus illustrer ce besoin d'une Biodiversité, pour la Restauration des Terrains en Montagne, pour l'aménagement des rivières, pour le sylvopastoralisme, pour les paysages, pour la chasse, la cueillette des champignons...

Dans un deuxième temps nous nous sommes intéressés de savoir comment il était possible de gérer ou de ne pas gérer la Biodiversité.

D'un point de vue éthique tous se sont accordés pour estimer n'être pas admissible la disparition d'une espèce vivante sous l'action humaine.

Une fois ce principe réaffirmé, il est apparue une notion, développée par M. RAMEAU* professeur de l'Ecole nationale des eaux et forêts, de biodiversité ordinaire et de biodiversité remarquable, patrimoniale qui concerne les zones dans lesquelles il faut maintenir, préserver les espèces vivantes qui sont en danger.

C'est l'objet de ce qui a été développé à travers les textes de mise en œuvre de la Directive de l'Union euro-



Photo 1 : Les travaux du groupe «Biodiversité» à Foresterranée, à droite, Patrick Dumont et Alain Bailly.

Photo V. Thomann

péenne, Directive HABITAT, et de la mise en place du réseau Natura 2000, qui a pour objet de conserver tous les habitats remarquables. Malgré la polémique qui entoure ce débat tous s'accordent pour dire que ce réseau ne devrait, à terme, concerner que de faibles surfaces sur lesquelles tout sera mis en œuvre pour conserver les habitats, les écosystèmes.

Nous nous sommes alors interrogés pour savoir comment faire dans tout le reste de l'espace, pour le maintien d'une «Biodiversité», sachant que nous sommes tous demandeurs du maintien et même du développement de cette biodiversité ordinaire.

Classiquement les trois fonctions que doivent assurer les forêts peuvent être schématisées par un triangle avec :

- un sommet représentant les fonctions de production (production de bois, de feuillage, de champignons, de tourisme, ...),
- un sommet représentant les demandes sociales (pratiquants de VTT, promeneurs, randonneurs, chasseurs, ...),
- un sommet représentant la protection et le fonctionnement de l'écosystème, avec la protection des tiers classiquement retenue (RTM, aménagement des bassins versants, ...) et également

la protection des espaces naturels par rapport à la surfréquentation, aux risques de disparition des espèces dont le rôle apparaît de plus en plus, compte tenu des progrès faits par les naturalistes dans la compréhension du fonctionnement des écosystèmes, ...

L'art de la gestion forestière, telle qu'on l'enseigne, est de concilier ces trois objectifs de gestion pour avoir, globalement à l'échelle d'un pays, une «forêt durable», c'est-à-dire capable de répondre aux attentes d'aujourd'hui, sans compromettre les attentes que nous pouvons imaginer pour les générations futures.

Le groupe s'est accordé pour admettre que tout était une question d'échelle dans l'espace et le temps. Ainsi, nous avons imaginé qu'il pourrait exister des zones à objectif de production de bois prioritaire, sans pour autant disparition complète des aspirations de protection et d'accueil, juxtaposées à des zones gérées prioritairement pour la protection, l'accueil, ... Toutes les attentes exprimées vis-à-vis de la forêt sont alors satisfaites, mais à un niveau plus agrégé de la gestion forestière (Pays, Région naturelle et non plus parcelle forestière).

Pour cela tout est question de dialogue, de contacts, de collaborations

entre les différents intervenants (propriétaires, gestionnaires, industriels, chercheurs, ...).

C'est le maître mot des travaux de «Foresterranée 96».

Il est donc question de communication et le groupe animé par Jean BONNIER* nous donnera sans doute des pistes pour son amélioration. Mais il est aussi question de collaboration entre les équipes de spécialistes car nous avons constaté des lacunes dans la connaissance du fonctionnement des écosystèmes et de la conséquence de différentes perturbations.

Le troisième axe de nos travaux a porté sur les contraintes pour le propriétaire de la prise en compte de la biodiversité dans sa gestion

En effet, en France et donc en zone méditerranéenne, la forêt est propriété d'une personne physique ou morale qui de ce fait doit acquitter un certain nombre de charges fiscales et supporter les frais de gestion.

Nous nous sommes donc interrogés pour savoir si gérer la biodiversité était supportable pour les propriétaires.

Dans la majorité des situations nous pouvons affirmer que tenir compte de la biodiversité ne coûtera pas plus cher au propriétaire. Pour cela il suffit de constater que, aujourd'hui, une part importante du territoire forestier méditerranéen est concerné par le réseau Natura 2000, ce qui signifie que leur gestion (à moindre coût) a permis le maintien et le développement d'une biodiversité ordinaire.

Le deuxième exemple nous a été donné par la mise en place du Plan Environnement Entreprise des Forestières La Rochette, pour lequel la prise en compte des contraintes environnementales dans l'exploitation forestière n'a pas entraîné de surcoûts prohibitifs.

A l'opposé, dans les zones de pro-

* N.D.E. : Cette communication sera publiée dans un prochain numéro de la revue

tection prioritaire, il faudra procéder à des opérations coûteuses. En effet pour maintenir des milieux en l'état, donc en s'opposant à leur évolution dynamique naturelle (cas des milieux ouverts pour la chasse, le sylvo-pastoralisme, cas de certaines structures forestières, ...), il faut intervenir d'où dépenses, non compensées par un revenu sur une production.

Le problème est alors de savoir qui en supporte le coût l'Etat, l'Union Européenne, la commune par l'intermédiaire de la fiscalité, de taxes sur le tourisme... ?

Rien n'a été résolu, mais m'adressant à des élus locaux il me semble important de mettre l'accent sur la nécessaire réflexion et concertation à mener sur ce thème.

En conclusion, nous nous sommes efforcés de préciser les principaux dangers menaçant la biodiversité de nos forêts méditerranéennes

Le premier vient d'une pénurie de spécialistes scientifiques (entomologistes, botanistes, ...) qui s'intéressent à la connaissance de la biodiversité de nos espaces naturels. L'argent de la recherche publique se détourne de plus en plus de ces disciplines de connaissances et de gestion du vivant, ce que nous n'avons pu que regretter.

Le second danger vient de ce que nous avons nommé le TROP. Trop de contraintes législatives Européennes, trop de contraintes de fiscalité, trop de demandes parfois contradictoires... Il ne faut pas décourager les gestionnaires de ces espaces naturels, au

risque d'un blocage et d'une perte de contrôle de la situation.

Enfin, je terminerai en rappelant la nécessité d'une forte collaboration et de dialogue entre les différents acteurs de l'espace forestier méditerranéen. Je crois que nous avons tous, gestionnaires, producteurs de bois, exploitants forestiers, naturalistes, promeneurs, chasseurs, ... un objectif commun que l'espace forestier et rural soit aménagé pour répondre à tous nos souhaits, ce qui passe par une connaissance et une reconnaissance mutuelle. L'objectif final est de faire reconnaître au niveau des instances internationales et de l'opinion publique que nous pouvons gérer l'espace forestier de façon durable, c'est-à-dire avec le consensus de tous les intervenants et acteurs.

A.B.

Liste des participants du groupe «Biodiversité» 1

ADER Bertrand - Association Ginkgo Var
 AILLAUD Georges - Université de Provence
 AMANDIER Louis - Centre Régional de la Propriété Forestière CRPF (PACA)
 ARNAUD Marie-Thérèse - CERPAM
 ARNAUD Christian - Carrefour pour une forêt citoyenne en limousin
 BAILLY Alain - AFOCEL (87)
 BALLEYDIER Roger
 BARTHELEMY Luc - Université Paris X
 BAYLE Patrick - Service espaces verts de la ville de Marseille
 BELVAUX Eric - Société du Canal de Provence SCP (13)
 BILLET Jean-Michel
 BOISEAU Philippe - Office national des forêts de Vaucluse ONF (84)
 BONFILS Odile
 BOUROULET Françoise
 BOUSSIEUX Patrick - Fédération départementale des chasseurs de l'Aude
 CAILLEBOTTE Philippe - Centre de Formation Professionnelle Forestière (26)
 CHALLOT André - Comité Scientifique Entente
 CLUSET Rémi -DRAF - SERFOB Languedoc-Roussillon)
 de CORLIEU LAVAU Anne - Protection des sites et du littoral
 CORTI Jean-Marc - Centre régional de la propriété forestière du Var CRPF (83)
 DELAPRISON Olivier - Office national des forêts des Bouches du Rhône
 DUBOIS Gérard - Conseil général du Var
 DUMONT Patrick - Mairie de Vitrolles

DUREAU Rémi - CERPAM
 EGRE Daniel
 FAVRE Pierre - VAUCLUSE FORET
 FOURNIER Bruno - Verdon Environnement Services Sarl
 FRAPA Pierre - Agence Paysages
 FRONTERI Mireille - Office national des forêts des Bouches du Rhône ONF (13)
 GIORDANO Barbara
 GOURC Jacques - Office national des forêts des Bouches du Rhône ONF (13)
 HOLYST Claude - SABA SABA
 IMBERT Michel - Office national des forêts de la Drôme ONF (26)
 LEFEVRE François - Institut national de recherche agronomique INRA (84)
 LEPART Jacques - Centre National de la Recherche Scientifique CNRS (34)
 LLAMAS Hervé - Office National des Forêts du Gard ONF (30)
 MACAIRE Alain - Office national des forêts ONF (04)
 MAILLET Albert - Office national des forêts de Provence-Alpes-Côte d'Azur
 MARSOL Laurens - Institut des aménagements régionaux et de l'environnement IARE
 MARTINEAU Olivier - Centre Régional de la Propriété Forestière CRPF (PACA)
 MENGOLI Stefano - Foresta Mediterranea
 MSIKA Bruno - ASTER & D
 MUNDLER Cécile - SABA
 OLIVIER Jean-Pierre - Direction régionale de l'environnement Provence-Alpes-Côte d'Azur
 OLLIVIER Patrick - SOFOEST

PICHOT Christian - Institut national de recherche agronomique INRA (84)
 PIGNARD Gêrôme - Inventaire forestier national IFN
 RIGOLOTT Eric - Institut national de recherche agronomique INRA (84)
 RIPERT Christian - Cemagref (13)
 RITAN Carine - Union des élus des Alpilles
 ROMA Yves - Office national des forêts des Bouches du Rhône ONF (13)
 ROUSSET Eric - Office national des forêts de la Drôme ONF (26)
 RUCH Philippe - Centre forestier de la région PACA (84)
 RUMEBE Serge - Direction départementale de l'agriculture et de la forêt de Corse du Sud DDAF (20)
 SENO Emanuele
 SOULERES Olivier - Office national des forêts des Bouches du Rhône ONF (13)
 TATONI Thierry - Labo. de biosystématique et écologie méditer.
 Monsieur TESTARD - Direction régionale de l'environnement Provence-Alpes-Côte d'Azur DIREN (PACA)
 THINON Michel - Faculté de Saint Jérôme
 TOLRON Jean-Jacques - Cemagref (13)
 VALLAURI Daniel - Cemagref (38)

1- Les coordonnées complètes des participants seront données dans un prochain numéro de la revue comprenant la liste de l'ensemble des inscrits à Foresterranée'96